

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROIT REEL A POUR OBJET L'OCCUPATION ET L'EXPLOITATION, AUX RISQUES ET PERILS DE L'OCCUPANT, D'ESPACES DE RESTAURATION SITUÉS DANS LE JARDIN DU CHATEAU DE VERSAILLES.

Bonjour,

En raison des mesures de confinement liées à l'épidémie de Covid-19, **aucune réception de pli ne pourra être assurée au Grand Commun à compter de ce jour**. Les modalités de remise des plis sont en conséquence modifiées de la façon suivante :

Les documents constituant les offres devront être déposés sur un site de transfert de fichier (type Wetransfer ou équivalent). Le lien de téléchargement des documents devra être envoyé par courriel à l'adresse : concessions@chateauversailles.fr, **copies impératives** à beatrice.messaoudi@chateauversailles.fr et alan.trividic@chateauversailles.fr.

Les délais de remise des offres ne sont pas modifiés : le message comportant le lien de téléchargement doit avoir été reçu pour le **mardi 17 mars à 16 heures**.

Bien cordialement,

Béatrice Messaoudi, Chef du service Marques et concessions